

Le Libre Examen et les valeurs de l'U.L.B. Un chantier de réflexions

Lors de son élection comme Recteur de l'Université, Philippe Vincke avait fait savoir à la communauté universitaire qu'il souhaitait remettre à l'honneur le principe fondateur de l'U.L.B. : le Libre Examen. On sait qu'un tel principe est au départ inspiré de la méthode scientifique. Il recommande au chercheur de se débarrasser de tout préjugé lorsqu'il tente de rendre compte de la complexité du réel. Historiquement, la réflexion scientifique a bien souvent été l'otage d'une idéologie, que celle-ci soit religieuse ou politique. Mais dans une démocratie, le scientifique est censé pouvoir pratiquer sa recherche en toute liberté. Est-ce toujours bien le cas ? Par ailleurs, il est des domaines de la vie publique qui exigent parfois un courage individuel, celui de la *liberté de conscience* menant parfois à de l'*objection de conscience*. Mais celle-ci est une attitude morale, qui relève d'un choix individuel, de la conscience privée.

Notre Université est l'héritière de cette double tradition derrière laquelle se nichent les diverses acceptions et interprétations du Libre Examen. Comme méthode scientifique, elle est aujourd'hui revendiquée par les chercheurs de toutes les Universités. Comme liberté de conscience, elle n'est l'apanage ni des uns ni des autres et ne saurait se brandir collectivement comme un héritage. Il reste que certaines figures exemplaires demeurent aujourd'hui encore dans la mémoire de l'institution, comme des modèles d'objection de conscience face à des menaces pour la liberté.

Mais tout compte fait, qu'en est-il du Libre Examen aujourd'hui, dans un monde où la science et ses méthodes ont évolué, où celle-ci est de plus en plus tributaire des lois du marché, où le paysage mondial s'est transfiguré au point que la question du totalitarisme doit se poser dans des termes radicalement nouveaux ?

Ces questions ont déterminé l'esprit et la méthode du chantier " Le Libre examen en questions ". Il s'agissait de proposer à la communauté universitaire de s'engager dans une réflexion collective pour redessiner ensemble les conditions de l'exercice du Libre Examen en ce début de 21^{ème} siècle. Cette invitation en passait par une redéfinition de notre vision actuelle des valeurs traditionnellement portées par le Libre Examen, c'est-à-dire les valeurs héritées des Lumières : la raison, le progrès, la laïcité, la liberté mais aussi la vérité scientifique.

Toutes avaient été pensées pour faire face à des conceptions archaïques, obscurantistes et liberticides

de la société. Aujourd'hui, les choses semblent avoir changé. Aux yeux de certains, la modernité n'a pas tenu toutes ses promesses, tant s'en faut. Aujourd'hui, le religieux revendique à nouveau une place importante dans la sphère publique, aidé en cela par une certaine suspicion qui porte sur la science. Celle-ci n'est plus synonyme absolu de progrès et sa prétention à la vérité a été largement relativisée. De même pour la démocratie et les Droits de l'Homme. A la limite, les rôles se seraient inversés. Les valeurs issues des Lumières seraient devenues le nouvel ennemi, source d'oppression et d'idéologie, face auxquelles tout mode de pensée " alternatif " serait par définition plus libre.

L'U.L.B., traditionnellement attachée aux valeurs héritées des Lumières, serait-elle devenue dogmatique sans le savoir ? Que signifie l'application de ces valeurs dans la société d'aujourd'hui ? Qui, sinon l'Université, serait en mesure d'apporter une réponse éclairée à cette délicate question ? Il convenait de lancer la réflexion et le débat sur ces grandes questions qui tracent, tout compte fait, les contours de ce qu'une société conçoit comme la meilleure façon de vivre ensemble.

A l'annonce de ce chantier, certaines voix se sont élevées au sein de l'Université, qui rapidement se sont constituées en un contre-chantier : le " Comité des 100 valeurs ".

Les raisons de cette opposition semblent multiples et variées mais l'une d'entre elles fait peut-être la synthèse de toutes : le chantier des valeurs, initié par le Recteur, donc par l'institution, ne pouvait être que suspect, précisément parce qu'il émanait de l'institution. Pourtant, cette critique venait elle-même de l'institution même si elle cherchait à s'en démarquer. Comment s'y retrouver dans ces conditions ? L'objection de conscience peut-elle être institutionnalisée ? Comment faire en sorte que les questions soient posées le plus librement possible sans pour autant que les jeux ne soient faits d'avance ?

Chacun pourra chercher à se faire une opinion personnelle, qui sera, sans doute, d'autant plus libre qu'elle ne se soumettra ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue... Facile à dire... Mais peut-être le défi en vaut-il la peine. Chacun appréciera.

Pour en savoir plus sur le chantier : <http://www.ulb.ac.be/valeurs/>

E. Danblon,
Conseillère du Recteur pour les valeurs de l'U.L.B.